

Conseil du vendredi 5 mars 2021 à 19 h

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020, a été réalisée par le Receveur en poste à Saumur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 537 961.41 € Recettes : 750 137.43€ Excédent : + **212 176.02 €**

INVESTISSEMENT : Dépenses : 289 634.18 € Recettes : 220 016.19€ Déficit : - **69 617.99 €**

REPRISE RESULTATS DE CLOTURE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2020 et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2019 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat exercice 2020	résultats clôtures exercice 2020
INVESTISSEMENT	- 73 476.04		-69 617.99	- 143 094.03
FONCTIONNEMENT	369 619.39	73 476.00	212 176.02	508 319.41
TOTAL	296 143.35	73 476.00	142 558.03	365 225.38

VOTE TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les taux des taxes foncières sont fixés et délibérés, chaque année lors de la séance du vote du budget primitif. **Les taux en vigueur pour l'année 2020** restent les mêmes qu'en 2019 :

20,02 % (commune - foncier bâti) ; 35,12 % (commune- non bâti) 21.26 % (Département)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2021 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	211 358
012	Charges de personnel	265 600
022	Dépenses imprévues	45 000
023	Virement investissement	200 000
042	Opérations ordre de transfert	49 634
65	Autres charges de gestion courante	193 185
66	Charges financières	7 100
67	Charges exceptionnelles	3 000
14	Atténuation de produits	18 000
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement		992 877

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	365 225
13	Atténuation des charges	8 000
70	Vente de produits	24 502
73	Impôts et taxes	256 000
74	Dotations subventions	330 650
75	Produits de gestion courante	7 000
77	Produits exceptionnels	1 500
042	Transfert de charges	0
TOTAL des Recettes de Fonctionnement		992 877

RECETTE D'INVESTISSEMENT

10	Dotations fonds divers et réserves	158 094
13	Subventions d'investissement	205 000
16	Prêt CAF emprunts et dettes assimilés	300 000
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000
040	Amortissement subv. équipement versées	49 634
041	Subv.éq.nature pers. droit privé	7 477
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		920 205

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	143 094
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000
040	Opérations d'ordre entre sections	0
041	Opérations patrimoniales	7 477
Chap. 20	Immobilisations incorporelles (frais et bureau d'étude.)	15 000
204	Subvention équipement versée	14 000
Chap. 21	Immobilisations corporelles	664 634
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		920 205

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention à deux associations supplémentaires:

Nouvelles associations 2021	Montant délibérés
Association TERMITES	1 000,00 €
AMRF (asso.maires ruraux de France)	120,00 €

CONTRIBUTION OGEC 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la contribution 2021, pour l'OGEC, d'un montant de 21 060 €uros, pour l'année 2021, (soit 36 enfants - 585€/enfant, l'accueil de la garderie et le transport scolaire est pris en charge par le SIUP)

BUGDET PRIMITIF 2021 – PARTICIPATION SIUP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la **PARTICIPATION 2021**, à inscrire au Budget de la Mairie, pour le SIUP,

Effectifs des enfants au 1/01/ 2021	%	Montant
Enfants de Blou ⇒ 54	52.90%	41 262
Enfants de Neuillé ⇒ 48	47.10%	36 738
Enfants autres communes ⇒ 11		
Total : 123 enfants	100%	78 000

CANTINE VALIDATION DEVIS ACOUSTIQUE ENTREPRISE ROUSTEAU

Considérant les besoins d'amélioration sonore de la salle Branchereau, après étude des devis reçus en commission patrimoine,

Cette entreprise propose pour absorber le bruit de la salle de restaurant scolaire, les moyens suivants : -fourniture et pose de cubes et pétales qui vont être suspendus au plafond - fourniture pose de 3 tableaux muraux.

Le devis JBR/210205 de l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires d'Ecouflant est validé pour un montant de 9 403.40 € HT - 11 284.08 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

1 – Agglo présentation dossier zones humides : Un bureau d'étude a recensé les terrains en zones humides sur les communes du territoire du Pays-Allonnais et une partie de la ville de Saumur et de ses communes associées, comprises dans le bassin de l'Authion. Les propriétaires concernés sont inquiets et l'ont manifesté via leurs observations dans le registre mis à disposition durant cette enquête. Le conseil municipal a souhaité qu'un courrier soit adressé à l'Agglomération de Saumur pour : avoir des renseignements sur la méthode utilisée pour définir les zones humides ; manifester l'inquiétude des propriétaires des terrains, quelles règles et contraintes leurs seront imposées ; et Comment ont été définies les limites sur certaines zones.

2 – Bilan des travaux :

Bar : Le plafond béton et le mur intérieur ont été enlevés ; en attente de devis le lot menuiserie et plomberie; le lot électricité : seront validés au prochain conseil – prévision début des travaux par les entreprises et artisans « 6 avril et fin de travaux Aout 2021 ».

Ecole : Appel –d'offres lancé ; réponses attendues : 17 mars à 12h ; prévision des travaux « juillet ».

ESJ : aménagement du grenier : les travaux d'isolation – placoplâtre – peinture – électricité ont été faits pendant les vacances scolaires d'hiver – le revêtement sol sur plancher sera fait par les agents communaux.

3- **Chèvrerie** : ouverture de la vente de fromages à compter du 20-21 mars. Le conseil municipal souhaiterait aller visiter la chèvrerie un vendredi de conseil municipal avant la réunion.